

CONVOCATION du 04-02-2015, pour le 10-02-2015 à 20H00, avec l'ordre du jour :

- Convention agence postale,
- Délibération urbanisme,
- Convention Syndicat de la Voirie,
- Attribution d'un numéro de rue à "La Tranche",
- Effacement des réseaux RD150 : estimation du SDEER,
- Élection d'un interlocuteur "Seniors",
- Vente de bois : fixation du prix du stère,
- Questions diverses.

SÉANCE: débutée à 20H00

Secrétaire de séance : Thierry MADÉ

Sont présents les Conseillers Municipaux :

- | | |
|--------------------------|------------------------------|
| 1- M. Christian FERRU | 8- Mme Marie-Christine MORIN |
| 2- Mme Marylène TEXIER | 9- M.Thierry MADÉ |
| 3- M. Philippe MARC | 10- M. Jean-Luc DIEUMEGARD |
| 4- M. Frédéric BAUDOIN | 11- M. Christian FOUCHER |
| 5- M. Daniel BOUTHIER | 12- M. Claude BRISSET |
| 6- M. Jean-Marc BLANCHET | 13- Mme Marianne JANUS |
| 7- Mme Sophie FOUGA | 14- M. Dominique HEISE |

Excusé(e): néant..... Absent(e): néant..... Pouvoir : néant de ... donné à ...

La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian FERRU le Maire.

La lecture du précédent compte-rendu est donnée et il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Puis il est passé à l'ordre du jour :

1. Convention de l'agence postale :

Le Maire rappelle que les murs sont à la commune et que l'employé communal est rémunéré par la commune. Il est décidé de renouveler la convention pour une durée de neuf ans.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Urbanisme :

Actuellement, c'est la DDTM de Saintes qui instruit les dossiers concernant l'urbanisme. A compter du 01/04/2015, ce domaine de compétence est attribué à la CDC. Mme NÉZEREAU sera notre interlocutrice. M. David GENEAU est le directeur de ce service de Communauté de Communes Vals de Saintonge.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Syndicat de la Voirie :

Le maire propose d'établir une convention avec le syndicat de la voirie qui nous permettra d'avoir un technicien-conseil à notre service. Ses compétences concernent la gestion de réseau, l'entretien de voirie, les emprunts subventionnés, etc. Le coût annuel pour la commune est de 0,5 € par habitant, soit environ 500 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

4. Attribution d'un numéro de rue à "La Tranche" :

Suite à la vente de deux terrains constructibles, les numéros 5 (pour le ZI 144) et 7 (pour le ZI 145) sont attribués au Chemin du Buisson.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

5. Effacement des réseaux sur la RD 150 :

Une première estimation du SDEER concernant les 1000 mètres de la traversée du bourg auxquels s'ajoutent 200 à 300 mètres pour les rues adjacentes, a été effectuée.

Une première tranche de 70 000 € pour la partie Nord jusqu'à la mairie et une seconde tranche de 76 000 € pour la partie Sud, soit une estimation totale de 146 000 € pour ces deux tranches de l'enfouissement des réseaux.

C'est la première estimation (sans le chiffrage des candélabres ...)

Le conseil prend acte de cette estimation et autorise la poursuite de l'étude.

Approuvé à la majorité avec 12 pour et 2 abstentions.

6. Élection d'un interlocuteur "Séniors" :

Le maire propose qu'un élu soit référent auprès des seniors afin de les écouter... d'être proche d'eux si nécessaire... La mission est bien définie, déterminée et donnée aux interlocuteurs.

Mme Marianne JANUS, Mme Marylène TEXIER et M. Daniel BOUTHIER se proposent et sont nommés interlocuteurs "Séniors".

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

7. Vente de bois :

Le bois coupé lors des différents travaux de taille par les agents communaux, ce bois pourra être vendu aux membres du personnel et aux habitants en cas de demande.

Le prix de 20 € par stère est reconduit pour les résidus d'élagage.

Approuvé à la majorité avec 12 pour et 2 abstentions.

Avis / Informations :

- Le projet du Conseil Général concernant l'aménagement du bourg a pour but de réduire la vitesse des véhicules, sécuriser le cheminement piéton, améliorer le stationnement au niveau des commerces et de gérer les eaux pluviales. L'estimation concerne la voirie et les trottoirs est de 880 000 € HT. Le coût de l'étude est actuellement de 4 000 euros.

- Le Maire donne lecture des personnes qui furent désignées pour la commission des impôts directs. Ces personnes ont reçu une lettre d'information de M. le Maire.

- Suite à la visite du 30 mars 2013 à l'église, le compte-rendu du conservateur a été envoyé à la paroisse, il énumère les différents biens qui y sont présents.

- La commune a reçu les remerciements de Mme BIRRIÉ, ainsi que de Mme SÉRIS suite à un mot de sympathie adressé aux familles lors des décès survenus.

- La commune a reçu les remerciements de Céline MOINEAU suite à son mariage.

- Un panneau parking a été posé Rue de la Prairie pour le besoin du cabinet de Mme HEISE. Ce panneau a été fourni par le demandeur.

- Suite au changement de tables à l'école, les anciens bureaux pourraient se vendre 25 € l'unité.

- L'analyse de l'eau des douches au terrain de foot. concernant la légionellose a été effectuée et elle est satisfaisante. M. Jean-Marc BLANCHET signale deux problèmes techniques au niveau des vestiaires.

- L'achat d'une petite tronçonneuse a été effectué. Les agents municipaux ont taillé les arbres ; ils s'occupent maintenant des buses.

- Le repas des Séniors aura lieu le 22 février 2015.

- Une réunion a eu lieu le 20 janvier pour réfléchir sur les travaux et les orientations prioritaires à venir.

- Le site internet est passé en version "Pro". Il n'y a plus de publicité et la capacité de stockage a été multiplié par 10. Il est à noter la création d'une nouvelle rubrique : " Autour de chez nous".

- Mme POITARD organisera le « printemps de l'artisanat » les 22 et 23 mars au foyer rural.

- Le Maire informe du décès de la mère de Mme Sylviane BROSSET, et du décès de la grand-mère de Mme Nathalie SEGUY (agents territoriaux).

- Décès de Denis ALLEMAND, agent territorial ; la commune offrira une gerbe.

La séance est levée à 23H00

